

réduction de la demande et de l'offre de drogues étaient possibles dans les délais définis, et ils se sont entendus pour :

- établir ou renforcer la législation et les programmes nationaux portant sur les stimulants de type amphétamine d'ici 2003;
- éliminer ou réduire sensiblement la fabrication et le commerce illicite de drogues psychotropes et de leurs précurseurs d'ici 2008;
- que les États qui ne l'ont pas déjà fait adoptent une loi nationale sur le blanchiment d'argent d'ici 2003;
- arriver à des résultats importants et mesurables dans le domaine de la réduction de la demande d'ici 2008;
- affirmer l'engagement des États membres d'oeuvrer de concert avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues afin d'élaborer des stratégies qui visent à éliminer ou réduire sensiblement la culture illicite d'arbustes de coca, de cannabis et de pavot asiatique d'ici 2008.

Les dirigeants ont également convenu d'engagements précis pour renforcer la coopération internationale contre la drogue dans six grands domaines, où des faiblesses avaient été décelées pendant le processus préparatoire. Des plans d'action ont été adoptés pour renforcer les contrôles sur les produits chimiques précurseurs et des stimulants de type amphétamine, la coopération judiciaire, les contrôles sur le blanchiment d'argent, la réduction de la demande et un développement de rechange.

Le Canada oeuvre maintenant en compagnie du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour assurer la mise en oeuvre internationale des résultats de la session extraordinaire.

TERRORISME

Le terrorisme demeure une grave menace à la sécurité humaine dans le monde entier. Les dirigeants de l'hémisphère travaillent depuis longtemps ensemble pour contrer le terrorisme. Des mesures fermes pour prévenir les actes terroristes ont été prises au Sommet des Amériques de Santiago, en 1998.

Encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à signer, à ratifier ou à accéder, selon les cas, aux conventions internationales relatives au terrorisme, conformément à leur législation interne respective.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international